

Commission Locale d'Information et de Surveillance

9 juillet 2010



PRÉSENTATION DES DOSSIERS DE MODIFICATIONS

Présentation des dossiers de modifications

Contexte :

- Modification de la nomenclature des installations classées pour les activités « Déchets » (*décret n° 2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées*)

- Modifications apportées à l'installation par rapport au projet initial, du fait d'impératifs extérieurs

Exemple : déplacement du poste de garde en raison de la mise en place d'un espace protégé pour le lys maritime...

⇒ Nécessité de mise à jour des prescriptions de l'arrêté préfectoral d'EveRé pour tenir compte de ces modifications

⇒ Elaboration d'un « dossier de mise à jour des prescriptions de l'arrêté préfectoral » comportant une réactualisation des études d'impact, de risque sanitaire et de dangers et envoi au Préfet le 8 juin 2010

⇒ Aucune modification notable apportée par cette mise à jour

Présentation des dossiers de modifications

Contexte :

- Gisement prévisionnel d'OMR produits par MPM pour les années à venir : environ 440 000 tonnes par an
- Obligation contractuelle pour EveRé de traiter la totalité des OMR apportées par MPM
- Or, EveRé est actuellement autorisé, par son arrêté préfectoral, à traiter 410 000 tonnes de déchets par an, ce qui est donc insuffisant pour pouvoir traiter toutes les OMR de MPM
- Dans ce cas, obligation contractuelle pour EveRé de réaliser les démarches administratives pour obtenir les autorisations nécessaires au traitement de la totalité des OMR de MPM

⇒ Elaboration d'un « dossier de demande d'augmentation de la capacité autorisée de traitement des déchets », envoyé au Préfet le 14 juin 2010

Il s'agit d'une demande d'augmentation de capacité de l'Unité de Valorisation Energétique, permettant, sans travaux supplémentaires, de pouvoir traiter la totalité des déchets de MPM.